



AUTO DE PRESTIGE

FORMULE UNIQUE TOUT COMPRIS

POUR QUI ?

- » Pour tous les conducteurs dès 30 ans **et sans limite d'âge**
- » Titulaire du permis de conduire depuis au moins 4 ans
- » Assuré depuis **plus de 3 ans** pour un véhicule 4 roues d'usage courant

LES + XENASSUR

- » **FRANCHISES MODULABLES**
- » **VALEUR A NEUF JUSQU'A 200 000 € POUR UN VÉHICULE OU 500 000 € POUR UNE FLOTTE** (au-delà soumis à accord)
- » **OFFRE MONO VÉHICULE ET FLOTTE**
- » Carte grise particulier ou société
- » Tarif calculé sur la valeur déclarée du véhicule
- » Forfait remorquage et dépannage jusqu'à 1 000 € (en inclusion)

POUR QUELS VÉHICULES ?

- » Pour les véhicules de - de 15 ans immatriculés en France de 1^{re} catégorie < 3,5 tonnes
- » Valeur à neuf jusqu'à 200 000 € (au-delà, soumis à accord)

POUR QUELS USAGES ?

- » **Privé** : Kilométrage illimité ; pas de déplacements du domicile au lieu de travail, même partiels.
- » **Privé / trajets travail** : Déplacements privés + trajets du domicile au lieu de travail.
- » **Affaires** : Privé / trajets travail + déplacements professionnels occasionnels.

Exclusion commune aux 3 usages :

le véhicule assuré ne sert en aucun cas - même occasionnellement - au transport, à titre onéreux, de marchandises appartenant à des tiers, ou de voyageurs.

PROFILS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	- Personne physique - Personne morale : uniquement si le conducteur désigné est le dirigeant	
ÂGE	À partir de 30 ans	
BONUS / MALUS AUTO	De 0,50 à 0,80	Au-delà de 0,80
PERMIS DE CONDUIRE	Permis national, en cours de validité, délivré par un État membre de l'Union Européenne et en rapport avec le véhicule à assurer depuis au moins 4 ans.	Permis hors Union Européenne
LIEU DE RÉSIDENCE	France Métropolitaine (lieu de stationnement fixe)	Monaco, DOM-TOM, pays étrangers
TITULAIRE DE LA CARTE GRISE	- Au nom du souscripteur et/ou son conjoint/concubin - Au nom d'une société dès lors que le souscripteur et conducteur est le gérant de cette société	
CONDUCTEURS DÉSIGNÉS AU CONTRAT	- Au nom du souscripteur - Au nom de son conjoint / concubin ou pacsé (doit respecter les mêmes critères d'accès au contrat que le souscripteur)	
DÉROGATIONS (SOUMIS À ÉTUDE)	Valeur du véhicule supérieure à 200 000 € Valeur de la flotte supérieure à 500 000 €	

ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE AUTO DU OU DES CONDUCTEURS	36 mois sans interruption dont les 12 derniers mois pour un véhicule d'usage courant	Moins de 36 mois sans interruption Moins de 12 mois pour un véhicule d'usage courant
SUSPENSION, ANNULATION OU RETRAIT DE PERMIS	≤ à 3 mois	- Retrait de permis > à 3 mois - Annulation de permis - Alcoolémie, stupéfiants
RÉSILIATION COMPAGNIE	Pour non-paiement de prime	Pour tout autre motif que celui cité ci-contre
SINISTRE AUTO En tant que conducteur avec un véhicule appartenant ou non à l'assuré	POUR LES VÉHICULES DONT LA VALEUR EST < À 200 000 €	
	Jusqu'à 2 sinistres dans la limite : - d'un sinistre matériel responsable - de 2 sinistres matériels non responsables (dont 1 Vol / Incendie)	- Tout sinistre corporel responsable (total ou partiel) - Plus de 2 sinistres - Plus d'un sinistre matériel responsable
	POUR LES VÉHICULES DONT LA VALEUR EST ≥ À 200 000 €	
	1 sinistre non responsable (hors Vol / Incendie)	- Tout sinistre responsable (total ou partiel) - Tout sinistre Vol / Incendie - Plus d'un sinistre non responsable

CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE VOL

- » Stationnement habituel dans un garage individuel clos, couvert en dur et fermé à clé ou dans un parking couvert fermé
- » Équipement obligatoire du véhicule avec un système de protection antivol de série ou posé par un professionnel

FRANCHISES

DOMMAGES, VOL/INCENDIE

2 niveaux de franchise sont proposés :

- » 2% de la valeur déclarée avec un minimum de 600€
- » 1% de la valeur déclarée avec un minimum de 600€

PRÊT DE VOLANT

- » 1 500€ sauf pour le conducteur désigné (franchise portée à 3 000€ si le conducteur a moins de 3 ans de permis)

SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR

- » Incapacité permanente partielle > 10%

FORMULES TOUS RISQUES AVEC FRANCHISES MODULABLES

✓ RESPONSABILITÉ CIVILE

✓ DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT

✓ BRIS DE GLACE

✓ VOL, INCENDIE, TEMPÊTE

✓ ATTENTATS (SANS FRANCHISE)

✓ CATASTROPHES NATURELLES (FRANCHISE RÉGLEMENTAIRE)

✓ CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES (SANS FRANCHISE)

✓ DOMMAGES TOUS ACCIDENTS

✓ EFFETS, OBJETS ET ACCESSOIRES

À CONCURRENCE DE 2 500 €

✓ SÉCURITÉ ++ DU CONDUCTEUR

(ENGAGEMENT MAXIMUM 400 000 €)

✓ FORFAIT DÉPANNAGE ET REMORQUAGE JUSQU'À 1 000 €

FRANCHISE 1% OU FRANCHISE 2%

- » 1% ou 2% de la valeur déclarée du véhicule avec un minimum de 600€

SOUSCRIPTION

- » Prise de **garantie immédiate** via le site www.xenassur.fr avec attribution d'une note de couverture valable 30 jours et **édition du Mémo Véhicule Assuré**.
- » Les Dispositions Particulières sont disponibles après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.
- » Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet d'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels.

BON À SAVOIR

ASSUREUR **L'Équité**
ASSISTEUR **Europ Assistance**



CONTACTEZ NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS AU **05 56 12 60 20**

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h30

www.xenassur.fr / xenacontact@xenassur.fr – Rue Cervantès – 33 735 Bordeaux Cedex 9

Fiche produit prestige - Juin 2024 - Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité - Toute reproduction est interdite XENASSUR - SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - ORIAS N° 07 008 690 (www.orias.fr) - Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33700 Mérignac - Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L521-2, II, 1 du Code des assurances (la liste de nos fournisseurs est disponible sur demande), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09. XENASSUR - Service Réclamation Clients - Rue Cervantès-33735 Bordeaux Cedex 9. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données personnelles relatives à ce contrat que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - Rue Cervantès - 33700 Mérignac. Vous retrouverez toutes les informations relatives au traitement de vos données ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur xenassur.fr/mentions-legales.